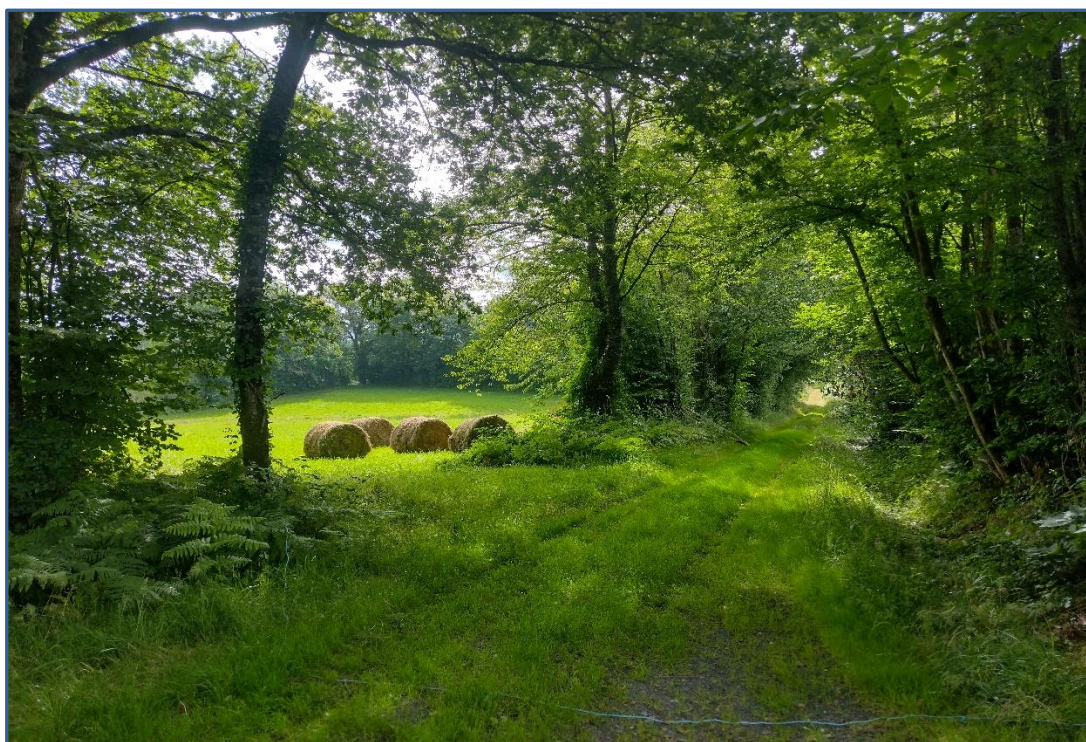


Inventaire bocager de la Commune de Saint-Plantaire



Inventaire réalisé par le Groupe Bocage en
2024

Avec l'appui technique de Antoine AMAT



Indre Nature
Antoine AMAT

 Saint -
Plantaire
Bocage du Berry - Pays du Val de Creuse



Novembre 2024



Indre Nature
Association départementale de protection de la nature et de l'environnement
63 avenue Marcel Lemoine - 36000 CHATEAUROUX
SIRET: 353825664 00033 – APE 9499 Z



Inventaire bocager de la Commune de Saint-Plantaire en 2024

Organisme	Indre Nature
Réalisation	Antoine AMAT : synthèse et rédaction Jacques LUCBERT : relecture Groupe bocage d'Indre Nature : relevés de terrain, relecture
Date de publication	2024
Financements	Commune de Saint-Plantaire
Localisation	Région Centre, Département de l'Indre (36), Commune de Saint-Plantaire (36190)
Objectifs de l'étude	Évaluation de la qualité écologique du bocage de Saint-Plantaire et formulation de préconisations pour son amélioration/sa préservation.
Référence bibliographique	AMAT Antoine, Groupe Bocage Indre Nature. 2024. Inventaire bocager de la commune de Saint-Plantaire, Indre Nature, 33p.
Mots-clefs	Bocage, Inventaire bocager, Saint-Plantaire
Photographies	Page de garde : prairie & chemin remarquable (A.AMAT)

Sommaire

I	Introduction	6
II	Présentation du territoire et méthodologie	7
II.1	Présentation de la commune.....	7
II.2	Méthodologie de l'inventaire	7
II.3	Les fonctions écologiques des haies et du bocage	9
III	Résultats	13
III.1	Longueur et typologie des haies	13
III.2	Densité à l'hectare des haies.....	14
III 2.a	Densité des haies	16
IV	Interprétation des données et préconisations	20
IV.1	Analyse spatiale de l'inventaire	20
IV.2	Préconisations pour la commune :	22
V	Conclusion.....	30
VI	Bibliographie	32
VII	ANNEXES :.....	32

Liste des figures

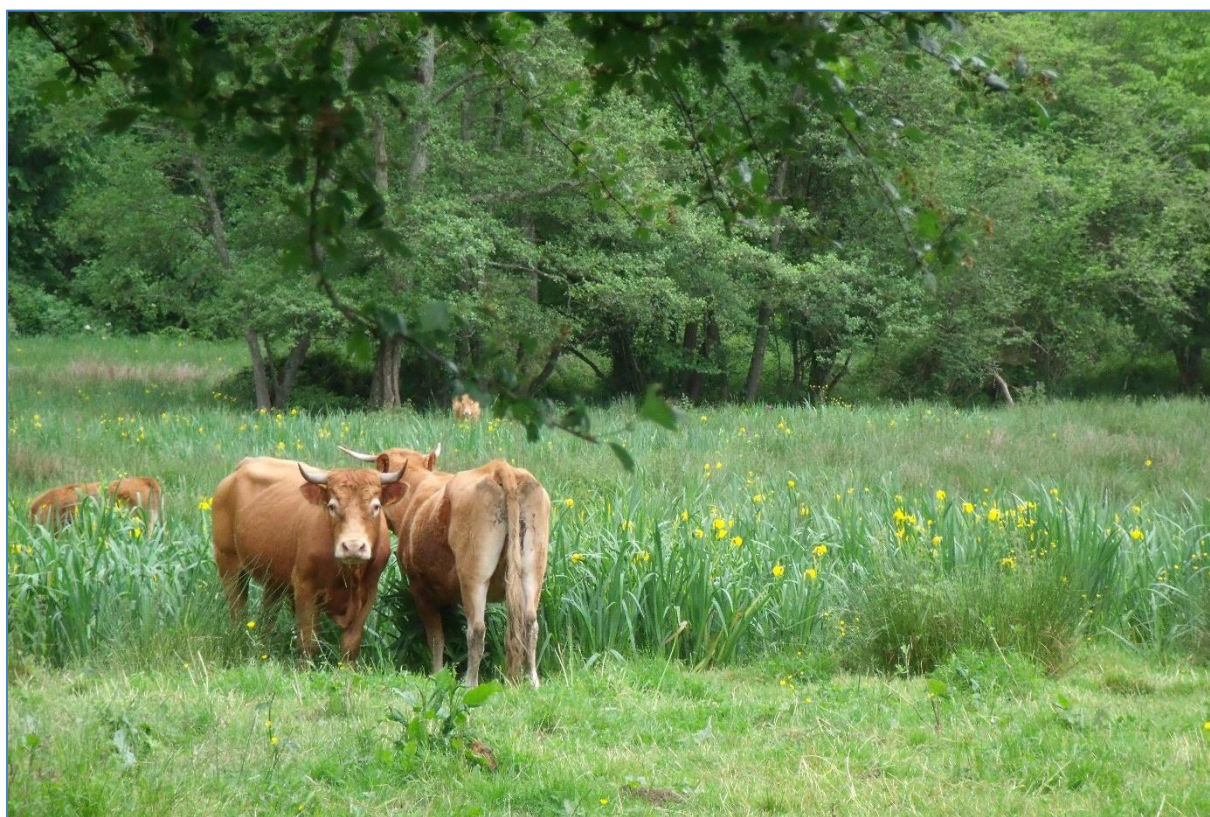
Figure 1 Tracé du linéaire bocager par type de haies de Saint-Plantaire.....	12
Figure 2 : Densité du bocage de Saint-Plantaire en mètre linéaire par hectare tous types confondus	15
Figure 3 : Densité du bocage en fonction du type de haies. A gauche densité des haies hautes, à droite densité des haies basses 3 faces.....	16
Figure 4 : Éléments remarquables du bocage	18
Figure 5 : Zones de bocage à intérêt de la commune de Saint-Plantaire	20

Liste des tableaux

Tableau I : Synthèse des intérêts écologiques et économiques de chaque types de haies :.....	10
Tableau II : Bilan quantitatif du bocage de Saint-Plantaire.....	13

I Introduction

En 2024, à la demande de la municipalité de Saint-Plantaire, le Groupe Bocage d'Indre Nature a été sollicité pour réaliser un inventaire bocager de la commune. Ce type d'inventaire a déjà été réalisé sur certaines communes de l'Indre (Mosnay, Rivarennnes, Mers sur Indre, Le Pêchereau, Cuzion, Chassignolles, Arthon, Tranzault & Montchevrier) ainsi que sur certaines zones du PNR Brenne et permet de mieux connaître les différents types de haies présentes sur la commune ainsi que leur état de conservation. Il peut contribuer à apporter des préconisations pour la commune et les agents communaux pour améliorer l'aspect paysager et environnemental de la commune. L'inventaire bocager représente une possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et du bocage sur le territoire. Ce projet a été financé par la commune de Saint-Plantaire, et il a été réalisé en parallèle de l'Inventaire de Biodiversité Communale (IBC).



Prairie humide à proximité du Bouzantin (BUTIN Yves-Michel)

II Présentation du territoire et méthodologie

II.1 Présentation de la commune

Saint-Plantaire est une commune rurale située à l'extrême sud du département de l'Indre, dans la région naturelle du Boischaut Sud, à la limite du département de la Creuse. Elle fait partie de la communauté de communes de la Marche Berrichonne. Son territoire est d'environ 34 km² pour 616 habitants. Sa densité est de 18 habitants/km² contre 33 pour le département de l'Indre. La commune est donc peu densément peuplée. Les sols sont occupés à 82% par des terres agricoles, à 14% par des forêts, à 3% par les eaux continentales et à 1% par des zones urbanisées. Le territoire de la commune est très vallonné, la partie sud-ouest le long des berges de la Creuse étant très abrupte. Le point culminant de la commune se situe à 371 mètres d'altitude. Le bocage est un élément très présent à Saint-Plantaire. Trois cours d'eau arrosent le territoire : la rivière Creuse au sud-ouest, le ruisseau du Bouzantin au centre de la commune, et le ruisseau du Moulin Ratet au sud. Une partie du territoire borde le lac artificiel d'Eguzon, au lieu-dit « Fougères ». De nombreuses zones humides sont présentes, et le couvert forestier est bien représenté sur la commune, en particulier le long des différents cours d'eau qui la traversent.

Dans l'ensemble, la commune de Saint-Plantaire présente donc de nombreux habitats naturels différents et un relief important.

II.2 Méthodologie de l'inventaire

Un inventaire bocager permet de caractériser la qualité d'un bocage à travers sa dimension, sa densité, la nature et la qualité de ses haies et la présence d'autres éléments remarquables (mares, arbres isolés, etc ...).

Cet inventaire a été réalisé par les membres du Groupe Bocage d'Indre Nature appuyés par des habitants de la commune ou des communes environnantes (voir Annexe 2). Pour ce faire, le territoire a été divisé en carrés d'un kilomètre carré, appelés « mailles », réparties entre les bénévoles. Ils ont arpenté ainsi la commune avec une photo aérienne d'un kilomètre carré sur laquelle ils reportaient les haies visibles ainsi que leur type selon une typologie établie par le Groupe bocage (1 couleur par type de haie). Il est à noter que cet inventaire se doit d'être le plus exhaustif possible, seules les haies impossibles à voir depuis les chemins ne sont pas répertoriées. La part de haies échappant à l'inventaire est très faible, de l'ordre de quelques pour cents.



Chaque groupe part sur le terrain avec une maille d'1km² sur carte, et un jeu de feutres pour noter les différents types de haies (J.BEAUMONT)

Les photos aériennes utilisées (orthophotos) datent de 2014. Ainsi, il est possible de relever les haies qui ont disparu au cours de ces 10 dernières années.

Pour identifier les haies, le Groupe Bocage a créé une typologie simple mais permettant d'évaluer l'entretien et la qualité globale du linéaire de haies. Cette typologie identifie les types de haies suivants :

- **Les haies basses dites « 3 faces »** : Ce sont des haies le plus souvent sans aucun arbre, avec des arbustes parfois taillés sur leurs 3 faces, mais surtout taillées à l'horizontale de façon à en limiter la hauteur (taille dite « sommitale »).
- **Les haies basses faiblement arborées** : Ce sont des haies basses, taillées à l'horizontale mais comportant quelques arbres de haut jet épars.
- **Les haies hautes arbustives** : Ce sont des haies hautes ne contenant peu ou pas d'arbres et donc essentiellement composées d'arbustes (prunellier, aubépine, cornouiller..).
- **Les haies hautes arborées** : ce sont des haies où les arbres de haut jet sont dominants. Elles sont constituées de plusieurs étages de végétation (haie dite « multi-strate ») et abritent une bien plus grande biodiversité.

- **Les alignements d'arbres** : ce sont des lignes d'arbres entre lesquels les autres strates de végétation ont disparu. Cette disparition résulte le plus souvent du passage répété des animaux.
- **Les ripisylves** : c'est un type particulier de haie. Il s'agit de la végétation poussant au bord d'une rivière, elle a un intérêt écologique très important pour la faune et la flore de rivière et la stabilité des berges.
- **Les haies doubles** : C'est un ensemble de haies séparées par une bande herbeuse, souvent un ancien chemin.
- **Haies ornementales** : ce sont des haies décoratives, le plus souvent mono-spécifiques, avec une espèce non locale/horticole (ex : le thuya, *Thuja* sp.), et souvent fréquemment taillées.

L'état de dégradation des haies est un attribut supplémentaire de caractérisation des haies pouvant s'ajouter au type de haie.

Sont notées dégradées des haies qui sont manifestement en mauvais état (beaucoup de bois morts), et présentent souvent une ou plusieurs discontinuités. Cette évaluation est à l'appréciation du groupe réalisant l'inventaire terrain.

Au total, les prospections se sont étalées sur 6 jours faits sur le terrain en 2024 (24 avril, 21 mai, 13 juin, 10 juillet, 7 août et 25 septembre). Ont participé les membres du groupe bocage, quelques personnes invitées et des habitants de la commune (voir liste en annexe 2).

Après ces journées d'inventaires, les données ont été saisies informatiquement sur fichiers SIG (Système d'Information Géographique) à l'aide du logiciel libre QGIS, ce qui permet de calculer des statistiques concernant les différents types de haies afin de dresser le présent bilan.

L'inventaire bocager a été réalisé en parallèle de l'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) de Saint-Plantaire.

II.3 Les fonctions écologiques des haies et du bocage

L'intérêt de l'inventaire typologique tel que le groupe bocage d'Indre Nature le pratique, est qu'il permet d'évaluer la qualité de la fonction écologique du bocage inventorié. En effet, les différents types de haies n'ont pas tous les mêmes fonctions et intérêt. Le tableau ci-après résume l'intérêt de chacun par fonction écologique.

Tableau I : Synthèse des intérêts écologiques et économiques de chaque type de haie : intérêt croissant de + à +++

Fonction écologique	Haie Basse	Haie faiblement arborées	basse	Haie Arbustive	Haute	Haie Haute	Alignement d'Arbres
Effet Brise-vent	-	+		++		+++	+
Régulation hydrique	+	++		++		+++	+
Lutte contre l'érosion	++	++		++		++	-
Habitat auxiliaire	+	++		+++		++	++
Réservoir de biodiversité	+	++		++		+++	++
Abri animaux d'élevage	+	+		++		+++	++
Bois énergie	-	-		+		+++	++
Dépollution	+	+		++		+++	++
Puit de carbone	+	++		++		++	++
Paysage	+	++		++		+++	+++
Intérêt cynégétique	+	++		++		+++	+
Intérêt mellifère	+	++		+++		++	+
Intérêt alimentaire	-	+		++		+++	++

Pour qu'une haie soit intéressante écologiquement, elle doit répondre à plusieurs conditions :

Une largeur suffisante : Il est estimé que la largeur minimale d'une haie devrait être de 1m50. En deçà, elle est trop étroite pour offrir suffisamment d'espaces et d'habitats variés.

Une continuité : De nombreuses espèces sont pénalisées par un trou dans une haie. Par exemple, le muscardin (*Muscardinus avellanarius*) est un rongeur arboricole dont les déplacements se font à travers les branchages. Une interruption de la végétation bloquera son avancée. Les ripisylves sont une exception à cette règle : quand elles comportent des trouées ou des zones de végétation moins haute, cela permet une alternance de zones d'ombre portée et de lumière favorable à la faune aquatique.

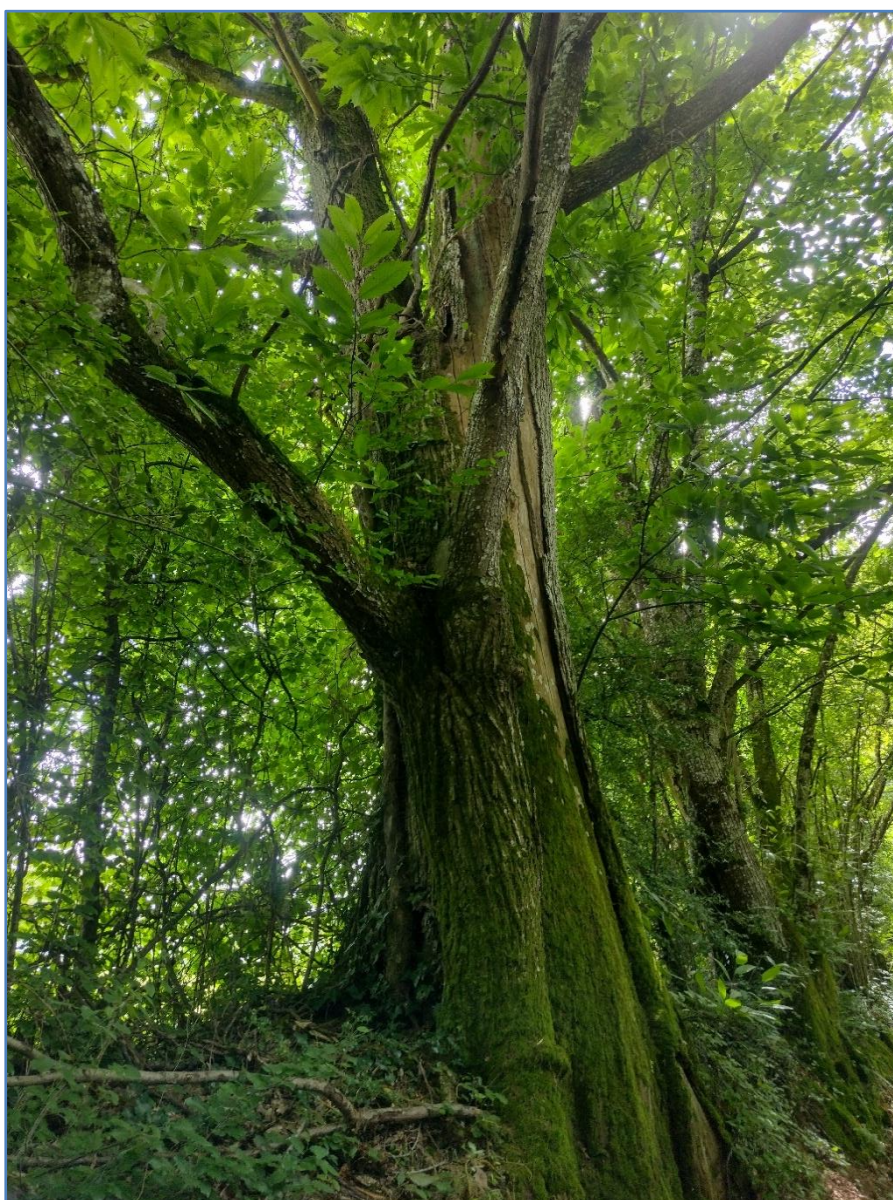
Étages de végétation et micro-habitats : Une haie est loin d'être un biotope uniforme. La haie se divise en plusieurs strates de végétations (herbes, arbustes et arbres) chacune abritant des espèces différentes. De plus, dans une haie, on peut retrouver des micro-habitats : tas de pierres, bois mort ou en décomposition auxquels sont inféodés des espèces spécifiques (coléoptères saproxyliques, amphibiens, reptiles, micromammifères, etc..).

Les talus et bandes de végétation sont également importants pour la biodiversité. Certaines espèces vivent seulement dans les talus, et de nombreuses autres, à l'instar de la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) s'y réfugient lors des moissons. On y retrouve aussi des espèces qui s'y développent comme le ver luisant (*Lampyrus noctiluca*).

Les haies jouent des rôles différents selon les espèces. Par exemple : plusieurs espèces de chauves-souris se servent de cavités dans les arbres pour hiberner, d'autres utilisent la haie comme guide pour atteindre leurs terrains de chasse (prairies, parcelles cultivées), ou utilisent les branches pour se percher en affût.

La présence de vieux arbres, têtards et émondes, sont d'un grand intérêt écologique, de nombreuses espèces s'y développent spécifiquement. Par exemple deux coléoptères de très grande valeur patrimoniale et protégés : le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) y logent préférentiellement. Ces deux coléoptères saproxyliques (qui réalisent tout ou partie de leur cycle de développement dans le bois en décomposition) dépendent donc des vieux arbres et arbres morts, et de leur proximité pour survivre et se disperser.

Enfin, en reliant des zones boisées, les haies sont des corridors de continuité écologique, permettant d'éviter l'isolement des populations de nombreuses espèces, facteur de fragilisation de ces dernières. Elles sont donc un vecteur du brassage génétique nécessaire à la survie des êtres vivants.



Vieux châtaignier remarquable (A.AMAT)

III Résultats

Les relevés du linéaire de haies réalisés sur le terrain sont ensuite transformés via le SIG en cartes numériques qui traduisent les résultats de l'inventaire.

III.1 Longueur et typologie des haies

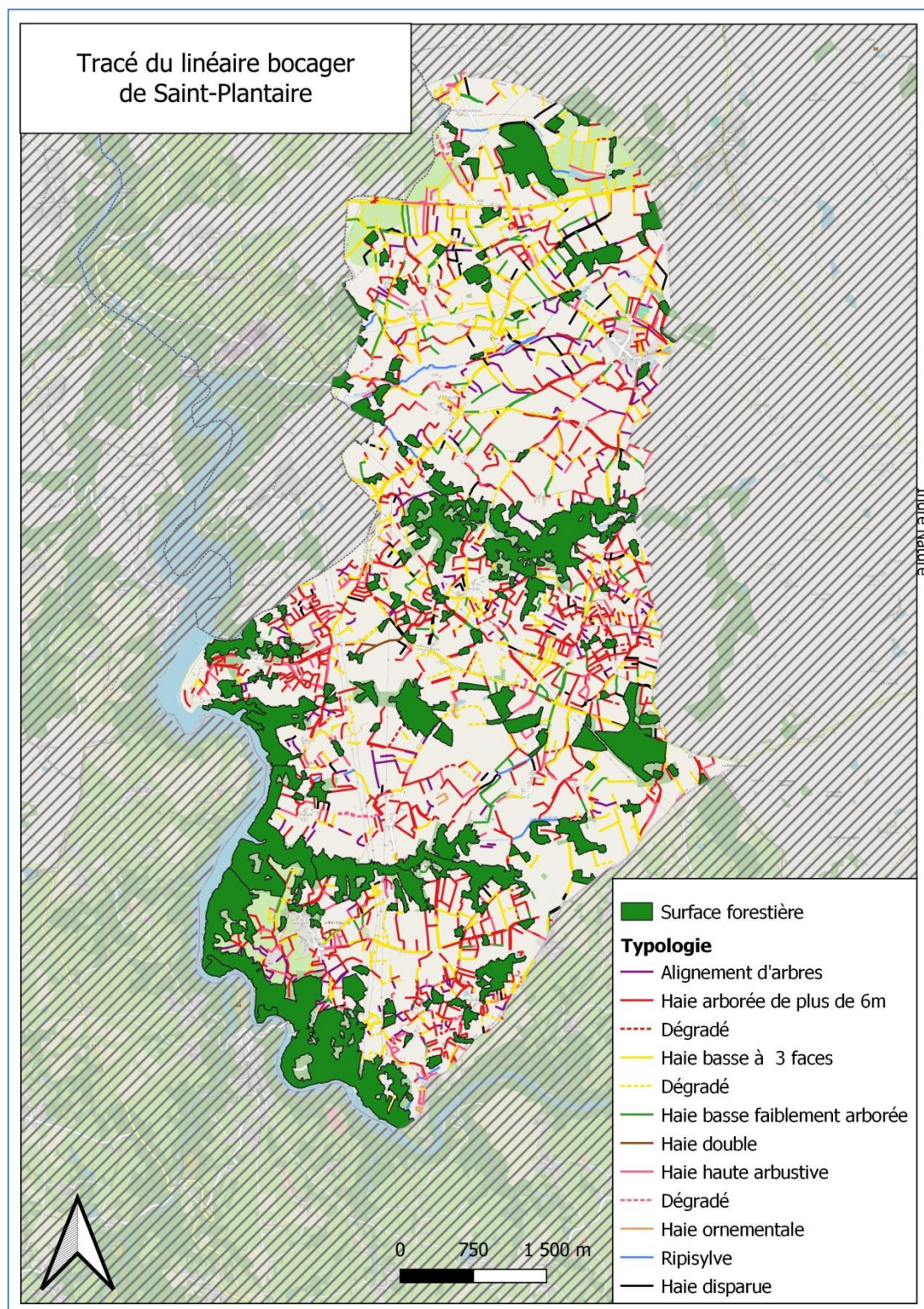


Figure 1 Tracé du linéaire bocager par type de haies de Saint-Plantaire

Cette carte montre directement les tracés et la typologie des haies relevées sur le terrain. On peut y constater la présence de haies sur quasiment toute la commune, mais également un couvert forestier conséquent, en particulier dans la moitié sud de la commune, sur les berges de la rivière Creuse et dans les vallées alluviales de ses différents affluents. La carte montre aussi que la couverture de haies n'est pas uniforme, avec des secteurs de haies hautes et denses, et d'autres secteurs dominés par un grand parcellaire et des haies basses 3 faces. Le calcul des longueurs de linéaire et la proportion de chaque type de haies sur le territoire (Tableau 2) permet de dresser un bilan quantitatif du bocage :

Tableau 2 : Bilan quantitatif du bocage de Saint-Plantaire :

Type de haie	Longueur (km)	Pourcentage	Longueur dégradée (km)
Alignement darbres	20,9	7,2%	0
Haie arborée de plus de 6m	116,9	40,3%	3,4
Haie haute arbustive	31,2	10,80%	2,2
Haie basse faiblement arborée	19,8	6,80%	0
Haie basse 3 faces	91,9	31,70%	15,9
Haie double	2,3	0,80%	0
Haie ornementale	2,1	0,80%	0
Ripisylve	5	1,70%	0
TOTAL	290,1	100%	21,5(7%)
Haie disparue	12,3	-	-

On peut voir grâce au tableau que les haies hautes (arborées/arbustive) représentent 51,1% du linéaire total contre 38,5% de haies basses (3 faces/faiblement arborées). La proportion de haies hautes est donc 12,6% supérieure à celle des haies basses sur la commune de Saint-Plantaire. Pour comparaison avec les autres inventaires menés auparavant, Tranzault comptait 57% de haies hautes et 22% de haies basses, et la commune de Montchevrier présentait 44,5% de haies hautes et 44,2% de haies basses. Bien que le taux de haies hautes soit supérieur à Saint-Plantaire, ces dernières semblent très localisées au centre-est et centre-ouest de la commune. Les ripisylves ne représentent qu'1,70% du linéaire total malgré les nombreux cours d'eau qui arrosent la commune. En réalité, ce pourcentage est bien supérieur, puisque les parties basses des forêts alluviales –qui ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire– peuvent vraisemblablement être considérées comme des ripisylves.

III.2 Densité à l'hectare des haies

Avec un total de 290,1km linéaires de haies sur une superficie de 2828ha (hors surface forestière), la densité moyenne est de 102,5 mètres linéaires de haie par hectare sur la commune de Saint-Plantaire, ce qui traduit un maillage moyen. Les inventaires précédents réalisés dans d'autres communes ont abouti, par exemple, à des densités de 120ml/ha pour Tranzault, 106ml/ha pour Chassignolles et 123ml/ha pour Montchevrier. Un bocage est considéré comme pleinement fonctionnel aux alentours de 140ml/ha. La moyenne calculée pour Saint-Plantaire est donc inférieure à cette valeur de référence et traduit un bocage moyennement fonctionnel.

Le faible kilométrage de haies à Saint-Plantaire malgré un grand territoire communal peut s'expliquer par la forte présence du couvert forestier, et par des secteurs à très grandes parcelles, principalement sur la moitié nord du territoire.

III 2.a Densité des haies

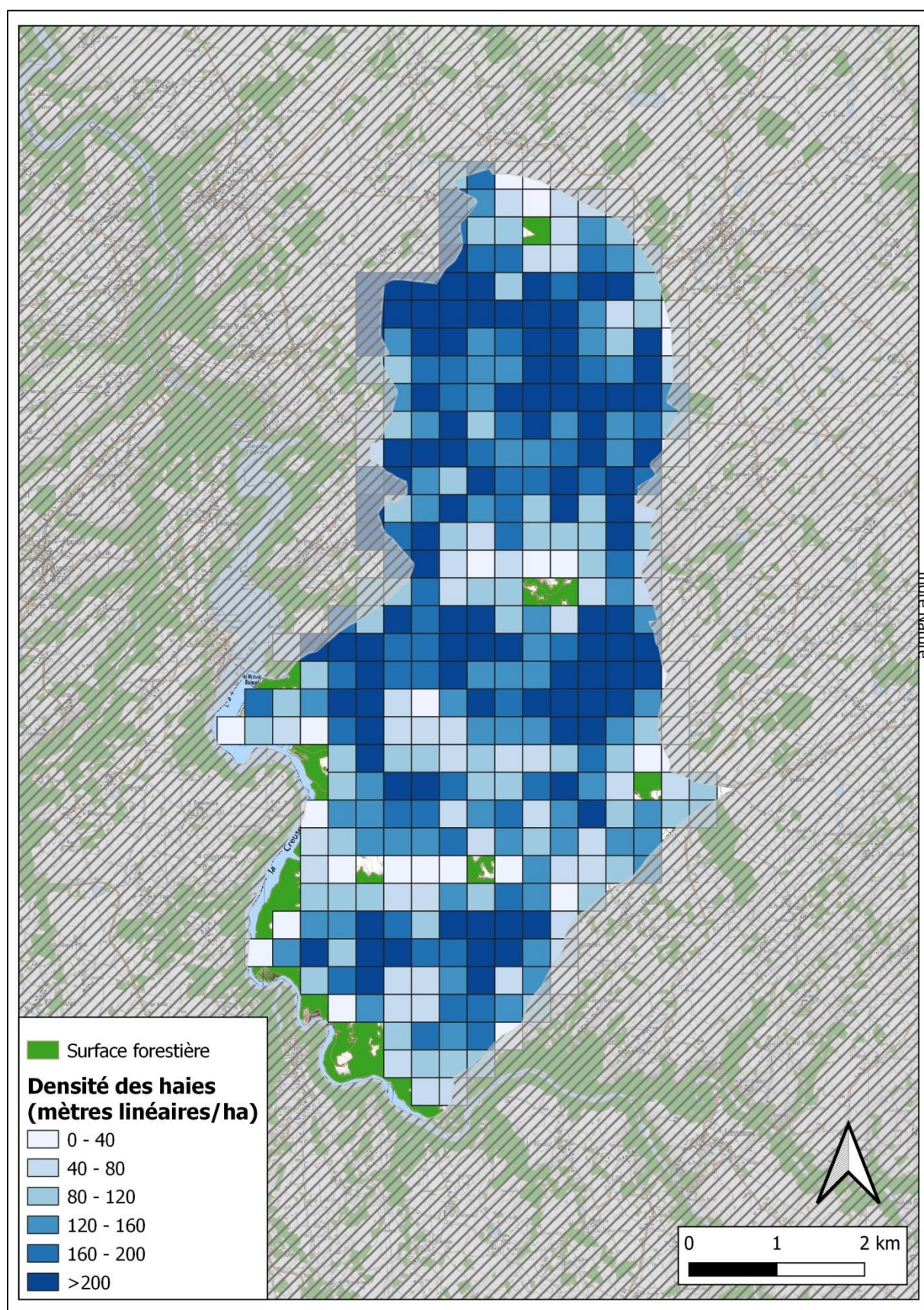


Figure 2 : Densité du bocage de Saint-Plantaire en mètre linéaire par hectare tous types de haies confondus

Le Réseau Haies France considère qu'un bocage est en mesure de rendre parfaitement ses services écologiques à partir de 140ml/Ha. La carte précédente montre que de telles densités se rencontrent sur l'ensemble de la commune, et que deux zones se distinguent particulièrement par leur forte densité : l'une au nord de la commune, et l'autre représentée par une ligne qui traverse la commune d'est en ouest en son centre. A l'inverse, le réseau Haies considère qu'en dessous de 105 ml/Ha, les fonctions écologiques du bocage sont dégradées (mailles les plus claires sur la figure 2). A Saint-Plantaire, les secteurs les moins denses sont situés à la fois dans la moitié sud de la commune, au sud et à l'ouest du lieu-dit « Les Bordes » et à l'ouest de la forêt de Murat, mais aussi au nord de la vallée du Bouzantin (autour des hameaux des Pinochons, de l'Epinat et des Ossons), et à l'extrême nord de la commune autour du bois des Fromentaux. Néanmoins, ces zones à faible densité peuvent s'expliquer par la présence marquée du couvert forestier dans les fonds de vallons des ruisseaux qui arrosent la commune (Bouzantin et Moulin Ratet notamment), sauf pour la zone la plus au nord.

Afin de mieux appréhender la qualité écologique des haies au sein du bocage de Saint-Plantaire, nous avons calculé cette densité pour les types de haies les plus extrêmes, à savoir les haies hautes et les haies basses. Les haies hautes comprennent les haies arborées et les haies hautes arbustives, et les haies basses sont représentées par les haies basses 3 faces et les haies basses faiblement arborées.

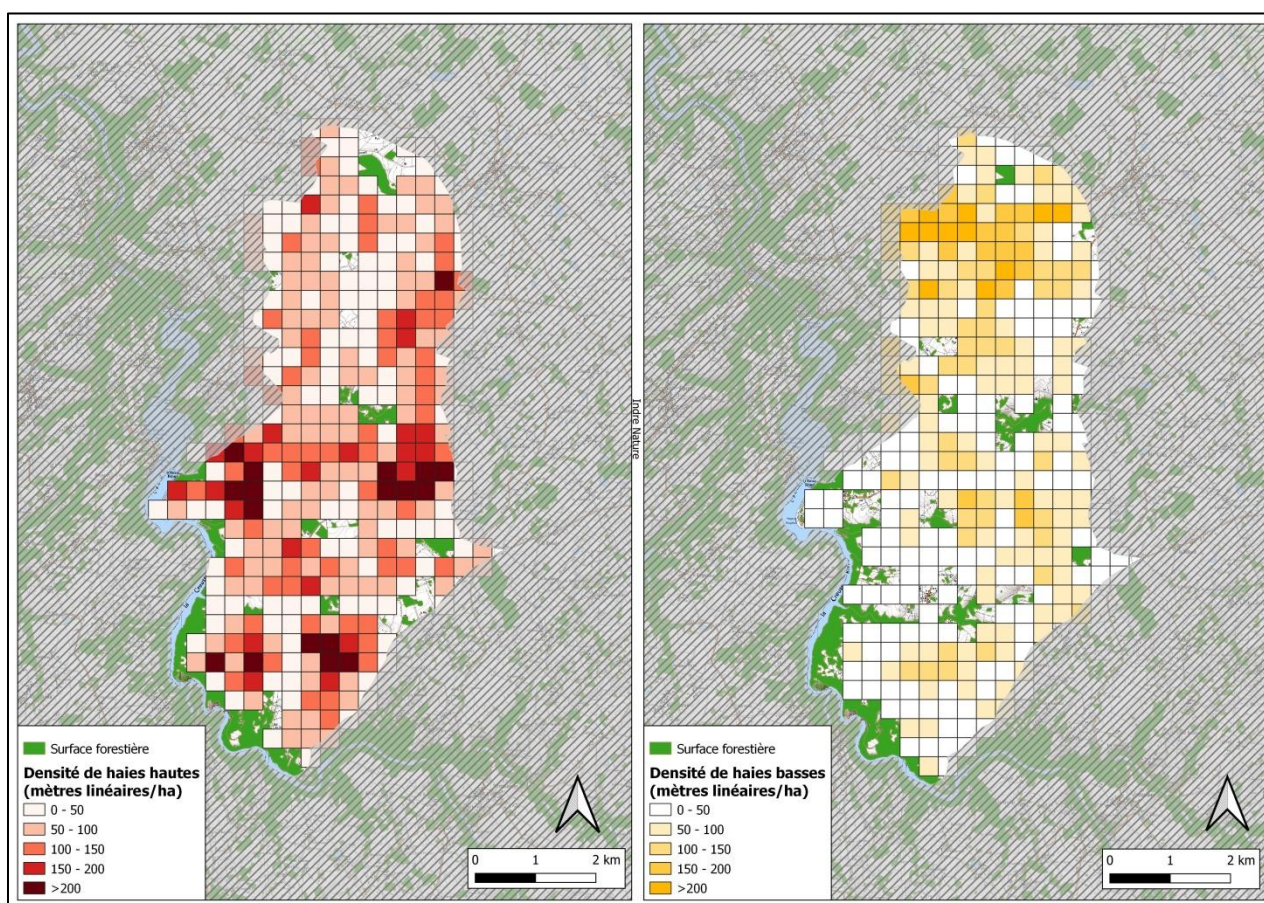


Figure 3 : Densité du bocage en fonction du type de haies. A gauche densité des haies hautes, à droite densité des haies basses 3 faces

La comparaison des cartes des figures 2 et 3 est très parlante. Sur la carte des haies hautes (nuances de rouge), l'on retrouve la ligne est-ouest à forte densité globale, située au centre de la commune. Cela signifie que cette zone au niveau des lieux-dit « l'Aubier » et « le Corquelin » est composée

principalement de haies hautes. A l'inverse, la zone à forte densité globale (carrés bleu foncé) située au nord de la commune sur la figure 2 ne présente que très peu de carrés rouges mais une majorité de carrés jaunes sur la figure 3. Bien que de nombreuses haies soient présentes dans cette zone, cette dernière permet de constater qu'il s'agit donc principalement de haies basses, et donc moins fonctionnelles à bien des égards. Les 3 cartes sont donc à consulter simultanément pour apprécier au mieux la qualité du bocage de Saint-Plantaire.



Bien que limitant peu l'érosion des sols, les alignements d'arbres n'en sont pas moins intéressants pour accueillir une grande diversité d'espèces (photo J.BEAUMONT)

Durant les prospections, le groupe bocage a également noté les éléments remarquables qu'il a pu observer. Ces éléments peuvent être une mare, une cavité naturelle ou artificielle, un arbre remarquable (têtard, plessage etc...). Ils sont reportés dans la carte ci-dessous (figure 4), et la liste de tous les éléments remarquables relevés lors de l'inventaire terrain est située en annexe (annexe 1) :

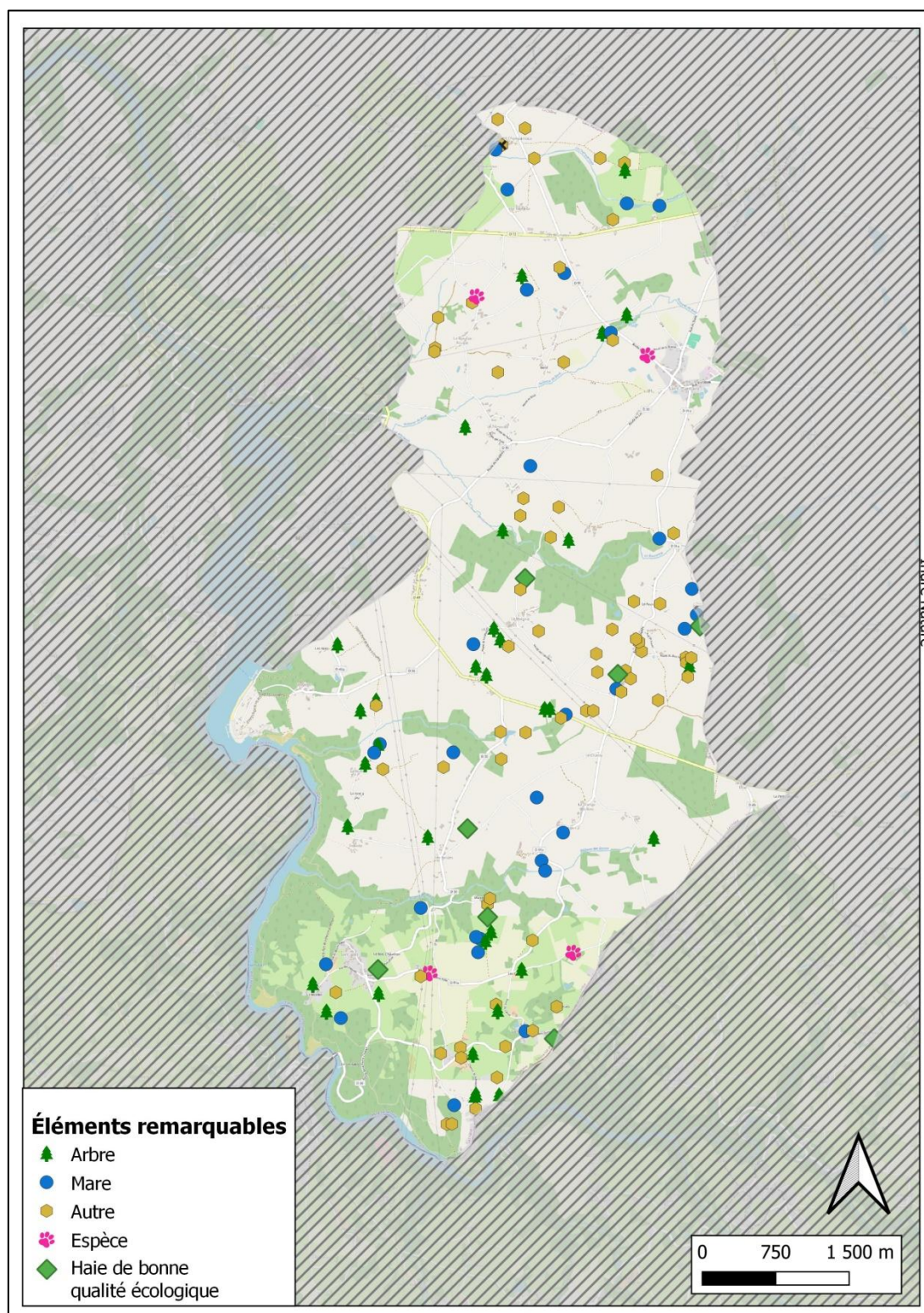


Figure 4 : Éléments remarquables du bocage de Saint-Plantaire

III Interprétation des données et préconisations

III.1 Analyse spatiale de l'inventaire

Suite à l'analyse couplée des cartes précédentes et des différents comptes rendus qui ont suivi chaque session d'inventaire, plusieurs zones ont été délimitées sur la commune, en fonction des enjeux et de l'état du bocage.

Les zones mentionnées sont retranscrites dans la carte en figure 5.

- **Les zones de bocage dégradé, épars ou disparu :**

- 1 : Autour de la forêt de Murat, entre « la Hutte » et « le Chardy », un bocage dégradé avec de grandes parcelles, des haies arrachées remplacées par de la fougère, des chemins creux en déprise ou refermés. Quelques haies exploitées en bois-énergie.
- 2 : Le nord de la commune, un paysage marqué par un remembrement récent, où dominant des grandes parcelles entourées de haies basses 3 faces, dégradées ou disparues. Malgré un maillage pauvre, quelques haies en devenir, de beaux arbres têtards et de beaux points de vue sur les nombreuses zones humides qui parsèment le secteur.

- **Les zones de bocage mixte :**

- 3 : La vallée du Moulin Ratet, un secteur mixte avec des haies arrachées, mais également de nombreuses haies exploitées à des fins de production de bois-énergie. Quelques mares et arbres remarquables (charme, châtaignier) ainsi que des fruitiers et de nombreux vergers. Entre « les Chaumonts » et « les Gouttes », un ilot de grandes plaines ouvertes qui contraste avec la qualité du bocage périphérique.

- **Les zones de bocage moyen :**

- 4 : L'Épinat et le nord du Bouzantin, un secteur avec des haies exploitées en bois énergie, et de nombreuses haies hautes malgré un parcellaire relativement grand.

- **Les zones de bocage remarquable :**

- 5 : La rive sud du Bouzantin notamment à Fougères et au Corquelin, un très beau bocage avec haies hautes multi strates entourant de nombreuses prairies, quelques vergers et un chemin creux remarquable entre l'Épinat et le Meignat.
- 6 : La pointe sud de la commune, un petit parcellaire surplombant la vallée de la Creuse. De magnifiques chemins creux avec des reliques de l'élevage d'antan : vieux murets de pierres sèches, trognes et très vieux arbres remarquables.

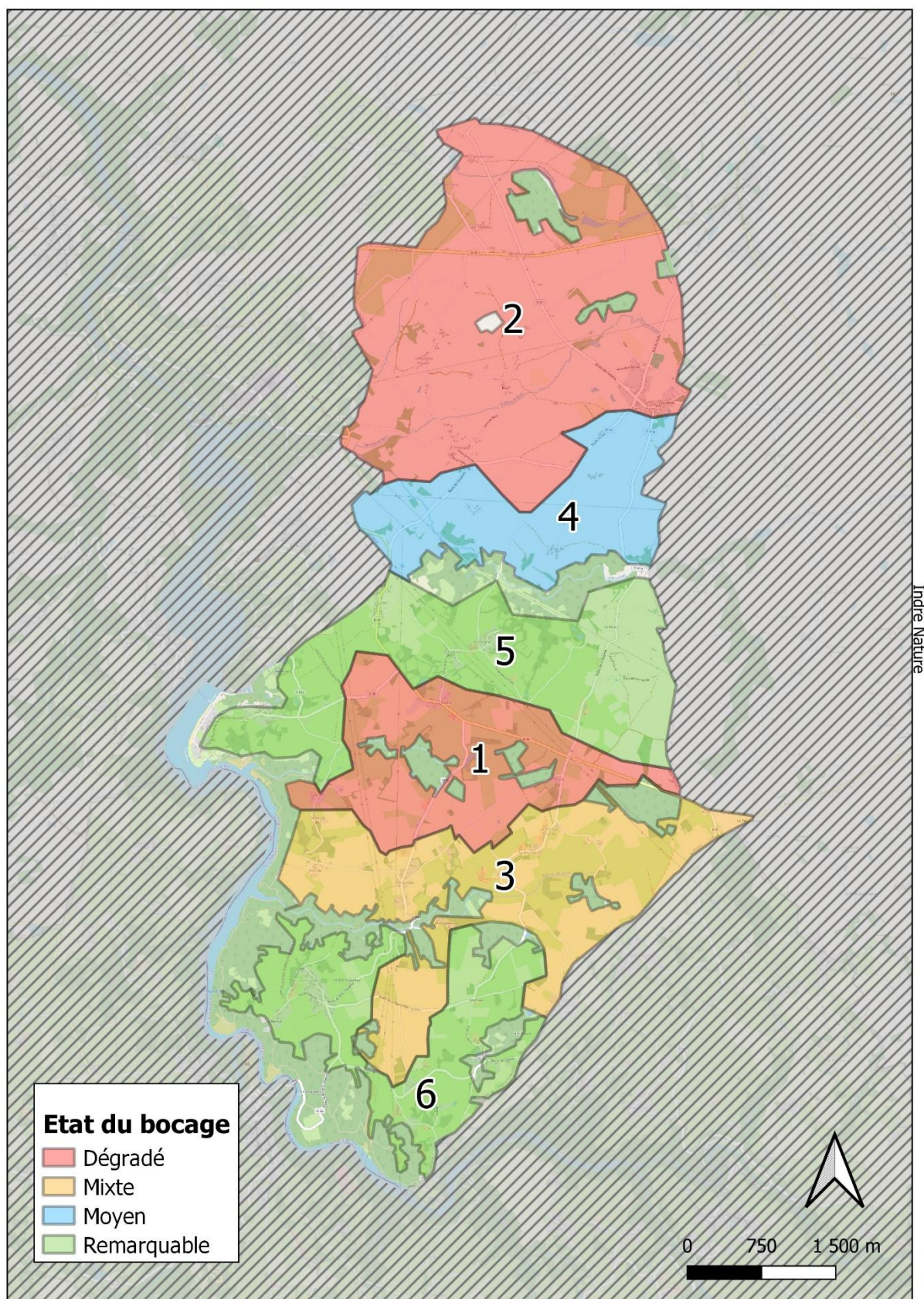


Figure 5 : Zones de bocage à intérêt de la commune de Saint-Plantaire

III.2 Préconisations pour la commune :

Les zones présentées dans la carte en figure 5 représentent des ensembles bocagers différents, avec de nombreux habitats, diversité indispensable au maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques des écosystèmes. Les préconisations qui suivent visent à préserver le bocage de la commune, voire à améliorer certains secteurs dégradés ou en déprise.

Parcelles et Chemins communaux :

De très nombreux chemins creux ont été mentionnés par les participants suite aux sessions terrains réalisés à Saint-Plantaire. Certains d'entre eux sont particulièrement remarquables, comme le chemin qui relie l'Épinat à l'Aubier en traversant la vallée du Bouzantin. Ce petit chemin encaissé présente quelques sources empierrées et de vieux sujets remarquables comme des trognons de charme et de châtaigniers. Par ailleurs, un triton marbré et des sangsues ont été observés dans un abreuvoir qui borde le chemin. Ces espèces sont bio-indicatrices, c'est-à-dire qu'elles témoignent de la qualité du milieu et des habitats. Néanmoins, quelques haies en bordure de chemin ont disparu pour laisser place à de la fougère. Afin de combler ces trouées et de conserver le caractère remarquable de ce chemin, elles pourraient être fauchées en fin d'automne avant de replanter des espèces champêtres locales (châtaignier, charme, hêtre, chêne entrecoupés d'essences arbustives comme le noisetier) directement l'hiver qui suit. D'autres chemins creux sont bordés par des vieux taillis de charme et de châtaignier, entre le Meignat et Murat ainsi qu'au Corquelin. Il serait bénéfique pour ces haies vieillissantes de recéper des arbres en bordure de chemin, et de manière très ponctuelle (un arbre tous les 20/30m en alternant de part et d'autre du chemin) afin de « rafraîchir » la haie tout en conservant l'aspect patrimonial et paysager du chemin. Il est possible d'en faire de même sur d'autres chemins entourés de vieux taillis comme le chemin du Verger à la Rochère, qui présente d'ailleurs un très vieux tilleul de plusieurs siècles et de beaux plessages de charmes anciens. Les chemins du GR qui longent la Creuse à proximité de Saint-Jallet sont également très beaux et offrent de magnifiques points de vue ainsi que des murets de pierres sèches recouverts de mousse, qui témoignent de l'élevage d'antan.

Les participants à l'inventaire ont également fait état de multiples chemins en déprise, dont certains qui ont un fort attrait paysager. Ils sont situés dans la zone n°1 de la figure 5, mais également aux hameaux de la Brousse-Rouget, Bord, au nord du Meignat, à Drouille et à Saint-Jallet. Pour ceux dont la commune a la propriété foncière, il serait intéressant de les réouvrir et de les baliser pour éviter qu'ils se referment de nouveau, en étant régulièrement empruntés par les promeneurs.



Le balisage des chemins, simple et peu coûteux, est un bon moyen d'éviter leur fermeture (A.AMAT)



Chemin bordé de murets de pierres sèches à proximité de Saint-Jallet (photo GATEAUD.P)

Haies exploitées en bois-énergie :

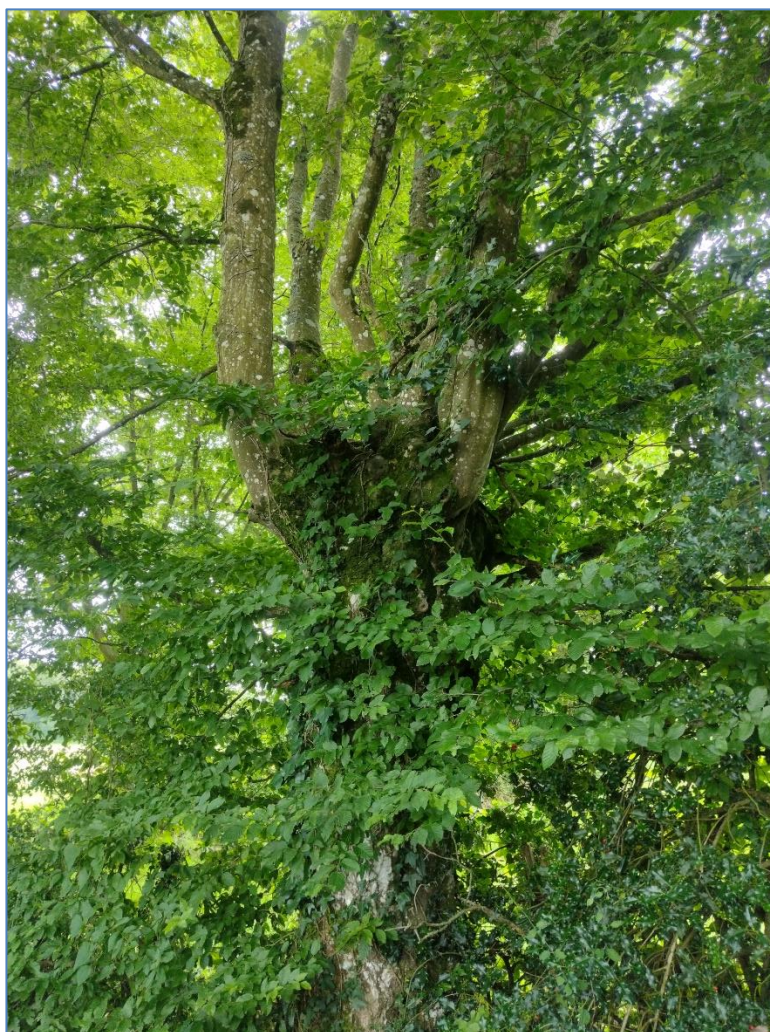
La commune de Saint-Plantaire exploite depuis plusieurs années les haies à des fins de bois-énergie. Des linéaires exploités ont été observés pendant l'inventaire bocager, notamment au Corquelin dans un beau chemin en limite communale, au niveau des Ossons au sud du bourg de Saint-Plantaire, et autour du hameau des Mannes au sud-est de la commune. M. le maire a expliqué aux participants qu'environ 1km de haies est exploité chaque année et sert à alimenter en chaleur 25 points de livraison. La forte proportion d'essences qui rejettent bien de souche après recépage comme le charme et le châtaignier permet en partie de satisfaire ce besoin en bois plaquettes, ce qui est un atout notable pour la commune. Il est important de garder en tête qu'une trouée de 10m de long dans une haie peut représenter un obstacle au déplacement de certaines espèces. A titre d'exemple, une étude menée par le PNR du Verdon dans le cadre de l'élaboration de son schéma de Trame verte et bleue a montré qu'une trouée de 10m dans une haie expose les Petits Rhinolophes, une espèce de

chauve-souris protégée, à des risques considérables et peut entraver leurs déplacements entre les gîtes et les territoires de chasse. Il faut donc privilégier les prélèvements dans des secteurs à forte densité de haies afin que les espèces qui utilisent la haie exploitée puissent se replier sur un autre corridor alentour. Dans le cas d'un chemin, on peut exploiter la haie d'un côté du chemin la première année, et de l'autre côté du chemin quelques années après.

Il est également possible de prélever de grosses cépées anciennes de manière sporadique là où la typologie de la haie le permet, afin de ne pas nuire à la continuité tout en récoltant un volume de bois considérable. Ces prélèvements, à condition de rester ponctuels, auront également l'avantage de redynamiser une haie vieillissante composée uniquement de très vieux arbres.

Le dernier moyen de récolter du bois de chauffage est la reprise des arbres têtards. En plus de fournir du bois, elle permet la formation de nouvelles cavités favorables à la biodiversité, à condition d'être bien taillés, c'est-à-dire en respectant le col des rejets (partie évasée à la base) et sans laisser de chicots. Si plusieurs trognes sont côte à côte, il est préférable de les exploiter le même hiver afin qu'elles accèdent à la lumière nécessaire à leur bonne réitération. Il est également possible de créer de nouveaux têtards. Le frêne et le charme, qui sont présents sur la commune, sont des essences qui se trognent très bien. Attention toutefois avec le chêne qui, s'il est trogné après un certain âge, est susceptible de dépérir, même en laissant un tire-sève.

Rappelons enfin que des financements existent dans le cadre du Pacte en Faveur de la Haie pour aider les agriculteurs à financer des Plans de Gestion Durable des Haies. Ils sont invités à se rapprocher d'Indre Nature ou de l'Adar CIVAM pour plus de précisions sur ces aides.



Trogne de charme favorable à la biodiversité et à la production de bois de chauffage (chemin du Verger, la Rochère, AMAT.A)



Cépées de charmes pouvant être recépés ponctuellement (chemin du Verger, hameau « la Rochère », A.AMAT)

Entretien du bocage :

Sur le territoire communal, deux secteurs présentent des bocages particulièrement remarquables. Il s'agit des zones 5 et 6 de la figure 5, situées respectivement au centre et au sud de la commune.

La zone n°5, autour de Fougères et du Corquelin, est composée d'une multitude de petites parcelles et de chemins remarquables entourés de haies hautes arborées. Bien que fonctionnelles sur de nombreux points, ces haies sont vieillissantes et mériteraient d'être régénérées en procédant à des recépages ponctuels comme évoqué précédemment. Du reste, l'entretien à privilégier pour tout type de haie est une intervention pied à pied, uniquement quand cela est nécessaire (sécurité des riverains/voiries). Il en va de même pour les bandes enherbées, qui doivent être conservées le plus possible en pied de haie, avec une fauche annuelle voire 2 fois par an quand la sécurité l'exige.

Globalement, la haie optimale s'apparente à une haie multi-strate sur talus, avec des essences d'âge et de composition différents, et des bandes enherbées de part et d'autre de la haie. Tout entretien qui se veut durable doit tendre vers le maintien ou le renouvellement de ce type de haie idéale en tout point de vue. Le sud de la commune présente de nombreuses haies de ce type, en plus d'offrir de magnifiques panoramas sur la Creuse grâce au relief encaissé de cette belle vallée. Par ailleurs, pour les haies en bord de voiries, un entretien au lamier est à préférer plutôt qu'à l'épareuse qui éclate les brins et blesse les arbres. Les arbres morts sur pied doivent, dans la mesure du possible, être conservés.

Une attention particulière doit être portée sur les mares, cet écosystème qui fait partie intégrante du bocage. Sur l'ensemble de la commune, ce ne sont pas moins d'une trentaine de mares qui ont été recensées durant les prospections. Certaines d'entre-elles sont par ailleurs en voie de comblement, et il apparaît indispensable d'intervenir pour les maintenir ouvertes, afin qu'elles puissent continuer d'assurer leurs fonctions écologiques. A titre d'exemple, le chemin qui descend de l'Épinat dispose de sources empierrées qui mériteraient d'être curées, puisqu'elles sont partiellement envasées. Une autre mare, située au Corquelin, est en comblement avec des branches et des déblais. Il conviendrait alors d'organiser un chantier pour la réouverture de cette mare avant qu'elle ne soit à l'état de friche. Une étude menée en 2015 par le CNRS de Chizé, le pôle bocage de l'ONCFS et l'association Deux-Sèvres Nature Environnement a montré que la présence d'une multitude de mares interconnectées par des haies conditionne le bon état des populations de tritons, en favorisant le brassage génétique au sein de ces espèces.

Dans le cadre du projet « Objectif MARES » porté par la région, Indre Nature a déjà accompagné plusieurs collectivités / particuliers dans le diagnostic et la restauration écologique de mares. Une action spécifique de recensement complet et de restauration de mares pourrait être envisagée.



Le bois mort sur pied est un réel atout pour la biodiversité (Y.LAMARAIN)

Les haies et cours d'eau dégradés

Les secteurs de bocage en mauvais état sont localisés dans le tiers nord de la commune, et dans une frange située entre la forêt de Murat et le bois Garin. Globalement, ces zones sont dominées par de grandes parcelles agricoles entourées de haies basses 3 faces plus ou moins dégradées.



Haie basse dégradée à cause d'un entretien non adapté, au lieu-dit « la Roche » (J.BEAUMONT)

Plusieurs solutions sont possibles pour restaurer une haie en mauvais état. Dans le cas d'une haie basse 3 faces qui subit une pression d'entretien trop importante et non adaptée (cf. photo ci-dessus), il est préférable de la recéper complètement afin qu'elle rejette de souche et qu'elle puisse repousser avec plus de vigueur. Pour une haie parsemée de trouées ou de discontinuités, elle peut être regarnie soit avec des plantations, ou par une mise en défend de la partie clairsemée pour favoriser la régénération naturelle. Cette dernière technique est toutefois préférable uniquement si la trouée est entourée d'arbres de haut-jet productifs et en bonne santé. Cela peut être réalisé sur une haie vieillissante par exemple, afin de la « rajeunir » en protégeant les jeunes pousses provenant des arbres qui la composent.

Les habitants de Saint-Plantaire ayant participé à l'inventaire bocager ont également témoigné de la dégradation et la pollution du Bouzantin, d'origine humaine (produits phytosanitaires et circulation des engins agricoles) ou animale par l'apport d'éléments nutritifs et bactériologiques provenant des élevages, ou le piétinement dans le cours d'eau. Les haies perpendiculaires à la pente des vallons, autrement appelées « ceintures de bas-fond », sont un excellent moyen de lutter contre une partie de ces pollutions. Elles concourent en effet à épurer les eaux de ruissellement et à les limiter en favorisant l'infiltration, en plus de réduire les risques d'inondation et l'érosion des sols. En somme, en limitant la vitesse d'écoulement des eaux, elles permettent de réduire les particules fines, et le transport par l'eau des produits phytosanitaires et des germes bactériologiques pathogènes provenant des troupeaux. Les haies sur talus et les bandes enherbées accentuent cet effet d'épuration et de lutte contre l'érosion. Il est donc primordial de conserver les haies « brise-pente » dans les vallées alluviales, et à défaut d'en replanter là où elles sont absentes. Le ruisseau de Bord, un peu plus au nord, apparaît également comme dégradé, d'autant que les boisements alluviaux qui

ont une forte capacité de filtration et d'épuration au même titre que les haies, sont bien moins présents sur ses rives. Afin de réduire la pollution des cours d'eau par les troupeaux, les agriculteurs peuvent également se rapprocher des syndicats de rivières pour obtenir de l'aide dans l'aménagement de points d'abreuvement.



Les haies jouent un rôle capital pour la qualité de l'eau (P.GATEAUD)

IV Conclusion

L'inventaire bocager de Saint-Plantaire permet de dresser un bilan détaillé des paysages bocagers et de leur évolution. Ce travail de recensement s'inscrit dans une démarche de préservation des milieux naturels tout en visant à renforcer la compréhension des liens entre l'environnement, l'agriculture et la biodiversité.

Avec une moyenne de 102,5 mètres linéaires de haie par hectare, le bocage de la commune est moyennement conservé, avec une répartition très hétérogène ; on y retrouve des secteurs de bocage remarquable bien que vieillissant, localisés principalement autour des vallées alluviales et sur les terrains escarpés, et à l'inverse des zones de grandes plaines ouvertes avec des haies peu nombreuses et dégradées qui témoignent d'un remembrement récent. Les reliques des pratiques agricoles anciennes, arbres têtards et autres plessages, sont nombreuses et participent à l'identité paysagère de cette commune du Bas-Berry.

Les préconisations suivantes visent à préserver voire améliorer les fonctions écologiques du bocage à Saint-Plantaire :

- Veiller à la conservation des secteurs de bocage remarquable comme les chemins creux qui jalonnent la commune : entretien ponctuel des arbres (taille/recépage) pour ne pas altérer la valeur paysagère et les corridors écologiques formés par les haies.
- Pour soutenir cette première mesure, il serait bénéfique de réouvrir et de baliser les nombreux chemins en déprise, ce qui profiterait également au bien-être des habitants.
- Lorsqu'un entretien sélectif n'est pas possible (voiries, sécurité), privilégier l'usage d'un lamier qui fait des coupes nettes, plutôt que de l'épaveuse qui blesse et affaiblit les arbres. Il est recommandé, quand c'est possible, de ne tailler que les repousses de l'année. Par ailleurs, il est important de former le personnel communal chargé de l'entretien sur les bonnes pratiques à adopter en faveur du bocage (taille des haies, fauchage différencié, hauteur de tonte etc).
- Il est primordial de rétablir la qualité écologique des eaux de surface qui arrosent la commune. Pour ce faire, il faut se rapprocher des agriculteurs pour planter ou restaurer des haies brise-pente, en particulier dans les vallées du Bouzantin et du ruisseau de Bord, où le bocage dégradé ne permet pas une bonne filtration. Globalement, il est également important de replanter des haies dans les zones de grandes parcelles pour recréer des corridors écologiques et reconnecter les nombreux habitats naturels existants. Les plantations peuvent parfaitement être soutenues dans le cadre des MAEC.
- Rappeler aux agriculteurs que de nombreux outils existent pour leur permettre d'intégrer et de valoriser le bocage dans leurs exploitations : le bonus haies des MAEC qui par ailleurs vient d'être revalorisé, et le label haie en sont deux exemples.
- Il faut inciter les agriculteurs à réaliser des Plans de Gestion Durable des Haies sur leurs exploitations, afin que la ressource en bois-énergie soit gérée au mieux sur l'ensemble de la commune. Des aides financières existent dans le cadre du Pacte en Faveur de la Haie.

- Les mares et les zones humides participent également à la régulation des crues et à la filtration des eaux. Il serait bénéfique de les inventorier et de restaurer celles qui sont dégradées. Des chantiers de restauration peuvent être organisés dans le cadre du projet MARES. Nous invitons la commune ou les propriétaires de mares à se rapprocher d'Indre Nature
- Communiquer sur le bocage et sur son entretien auprès des riverains, et conserver un dialogue semble être primordial pour mieux le connaître et sensibiliser tous les usagers du territoire.

En conclusion, l'inventaire a permis de mettre en lumière l'importance du bocage dans la structure du paysage local, ainsi que les nombreuses fonctions écologiques et paysagères qu'il remplit : protection de la biodiversité, régulation des eaux, fixation des sols, et contribution à l'identité paysagère du Berry. Cependant, il souligne également les menaces qui pèsent sur ces espaces, notamment l'intensification de l'agriculture et l'absence de gestion adaptée de ces milieux. Il est ainsi essentiel de renforcer les politiques de conservation et de gestion durable du bocage afin de préserver ce patrimoine, tout en intégrant les besoins des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, habitants).

La préservation du bocage à Saint-Plantaire apparaît comme une priorité pour assurer un équilibre entre développement local, tourisme, agriculture et conservation des écosystèmes naturels.



Panorama sur la forteresse de Crozant, Saint-Jallet (P.GATEAUD)

V Bibliographie

Réseau Haies France, 2020, Note méthodologique PSE Haie, 52 p.

Réseau Haies France, 2018, Guide de préconisations de gestion durable des haies, 15p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016), La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

RÉUSSIR LA RESTAURATION DES HAIES - Chambre d'agriculture de Bretagne - Chambre d'agriculture de Normandie - Édition 2023 – 32 p.

« **Trame verte et bleue du Verdon : le Petit Rhinolophe** », Parc Naturel Régional du Verdon : <https://www.youtube.com/watch?v=IZA0Vs9VH74>

Site officiel de la commune de Saint-Plantaire (36) : <https://www.saint-plantaire.fr/>

Le village qui voulait replanter des arbres, Brigitte CHEVET, France.tv, 52 min
<https://www.france.tv/documentaires/documentaires-environnement/6920389-le-village-qui-voulait-replanter-des-arbres.html>

Base de données Obs'indre, Indre nature : <https://obsindre.fr/index.php>

« **Biodiversité en sursis : rôle du bocage pour les reptiles et amphibiens** », CNRS de Chizé, Deux-Sèvres Nature Environnement

VI ANNEXES :

Annexe 1 : Liste des éléments remarquables rapportés par les bénévoles

Type d'élément	Commentaire	Coordonnées x	Coordonnées y
R1-Haie de bonne qualité écologique	Alignement de cépée de châtaigniers	596394,2312	6594066,139
R1-Haie de bonne qualité écologique	Cépée de charmes / châtaigniers	597340,2768	6593086,308
R1-Haie de bonne qualité écologique	Petit bosquet	595806,8035	6591512,116
R1-Haie de bonne qualité	Haie de fruitiers	594894,2442	6590073,513

Type d'élément écologique	Commentaire	Coordonnées x	Coordonnées y
R1-Haie de bonne qualité écologique		596011,653	6590610,62
R1-Haie de bonne qualité écologique	Alignement de vieux fruitiers	596692,4353	6589367,841
R2-Arbre	Alignement de petits chênes d'environ 2m de hauteur	597413,311	6598230,68
R2-Arbre		596361,896	6597152,031
R2-Arbre	Très belle trogne de châtaignier	596838,4321	6594456,995
R2-Arbre	Arbre remarquable	595892,1189	6593159,814
R2-Arbre	Tilleul remarquable	596000	6593076,79
R2-Arbre	Ancien plessage de charme	596075,6175	6593550,343
R2-Arbre	Vieux châtaignier remarquable	596141,2467	6593440,029
R2-Arbre	Châtaignier de haut jet recépé diamètre 1.50m	594874,9446	6592818,199
R2-Arbre	Beau chêne	594892,6157	6592362,952
R2-Arbre	Noisetiers / pommiers	594763,2767	6592171,548
R2-Arbre	Alignement de vieilles trognes de charmes & châtaigniers	594714,2543	6592713,214
R2-Arbre	Vieux chêne feuilles "moisies"	596593,6792	6592732,443
R2-Arbre	Plantation de chênes à grandes feuilles (chêne rouge?)	596646,5606	6592729,623
R2-Arbre	Alignement de trognes de charme	594480,0184	6593387,455
R2-Arbre	Chêne remarquable	595401,864	6591424,862
R2-Arbre	Chêne remarquable	596047,3479	6590452,967
R2-Arbre		595989,931	6590360,75
R2-Arbre		596358,6873	6590068,85
R2-Arbre	Vieux chêne	595879,9782	6588773,519
R2-Arbre	Vieux chêne	595893,463	6588794,936
R2-Arbre	Pommiers	596129,248	6588788,194
R2-Arbre	Alignement de trognes de charmes	596114,5734	6589649,038
R3-Espèce	Circé de Paris	596884,5931	6590246,135
R4-Mare	Etang	596092,8618	6598441,677
R4-Mare	Etang	596213,4314	6598035,547
R4-Mare		596411,6046	6597011,895
R4-Mare		596794,9949	6597181,116
R4-Mare	Etang	597432,15	6597893,792
R4-Mare		597764,7742	6597869,995
R4-Mare		597764,1215	6594472,859
R4-Mare		595866,7358	6593394,607
R4-Mare		598095,4236	6593958,852
R4-Mare		598145,661	6593696,031
R4-Mare		594912,4904	6592375,318
R4-Mare	Lavoir avec lentilles d'eau et grenouilles	594854,3209	6592287,006
R4-Mare	Petite mare, partie d'un ruisseau aujourd'hui disparu	596808,7303	6592676,742
R4-Mare	Etangs	595661,644	6592290,267
R4-Mare	Petit étang	596512,7706	6591829,802

Type d'élément	Commentaire	Coordonnées x	Coordonnées y
R4-Mare	Zone humide	596781,6727	6591472,059
R4-Mare		596561,9503	6591185,309
R4-Mare	Ruisseau / Zone humide	596598,4385	6591081,992
R4-Mare	Lagunage	594362,3473	6590128,143
R4-Mare	Source	595914,0867	6590249,704
R4-Mare		595936,2969	6590388,518
R4-Mare		595894,2562	6590406,762
R4-Mare		595670,5678	6588689,438
R4-Mare	Fontaine / lavoir	596397,5552	6589445,576
R5-Autre	Haie ornementale de charme taillée au carré	596114,5466	6598751,636
R5-Autre	Chemin disparu	596157,3771	6598488,212
R5-Autre	Chemin utilisé principalement par les tracteurs	596394,2859	6598660,606
R5-Autre	Ruisseau canalisé	596487,3572	6598353,893
R5-Autre	Haie basse, arbres disparus	597159,7267	6598356,45
R5-Autre	Plupart charmes	597408,5517	6598306,829
R5-Autre	Plantation	596747,0711	6597239,649
R5-Autre	Coupe forestière	597289,899	6597727,744
R5-Autre	Carroir avec Orchis bouc	595477,6524	6596417,871
R5-Autre	Ancie chemin végétalisé	595468,6626	6596380,326
R5-Autre	Haie basse très dégradée à part quelques pieds conservés	596737,6929	6594793,85
R5-Autre	Bois disparu, juste quelques arbres individuels	596654,6691	6594486,08
R5-Autre	source	596345,0483	6594706,331
R5-Autre	Vergers plantés récemment	597909,0166	6594526,798
R5-Autre	Beau chemin & arbres remarquables	596346,3704	6593953,299
R5-Autre	Chemin remarquable avec cépées de charme & de châtaignier	596225,2719	6593372,661
R5-Autre	Beau chemin creux	596531,7198	6593528,133
R5-Autre	Zone humide	597504,2092	6593831,408
R5-Autre	Verger	597770,7316	6593807,082
R5-Autre	Prairie humide	597282,6361	6593545,319
R5-Autre	Zone humide	597120,8189	6593296,776
R5-Autre	Zone humide	597131,924	6593109,576
R5-Autre	Zone humide	597418,5413	6593125,441
R5-Autre	Zone humide	597470,3651	6593043,474
R5-Autre	Verger	597583,0026	6593322,159
R5-Autre	Verger	597554,9754	6593417,346
R5-Autre	Verger	597525,8906	6593447,488
R5-Autre	Beau chemin avec charmillles	594873,887	6592770,077
R5-Autre	Nouvelle plantation de charmes	594943,6905	6592118,314
R5-Autre	Petit ruisseau canalisé courant vite de l'étang	596143,8345	6592500,118
R5-Autre	Petit ruisseau canalisé de l'étang	596399,7806	6592493,067
R5-Autre	Sentier entre deux haies envahi par les ronces, non praticable	597018,1408	6592716,226
R5-Autre	Marais / lit sec d'un ruisseau	596760,0794	6592642,192
R5-Autre	Sentier disparu	596150,8854	6592222,666

Type d'élément	Commentaire	Coordonnées x	Coordonnées y
R5-Autre	Sentier sur la carte mais disparu aujourd'hui	595561,6981	6592138,761
R5-Autre	Bois de trognes	596010,0665	6590737,536
R5-Autre	Verger	596469,3417	6590371,464
R5-Autre	Verger	596035,053	6590799,804
R5-Autre	Plantation de conifères	595596,7982	6588495,892
R5-Autre	Beaucoup de restes de murs	595647,5643	6588498,272
R5-Autre	Lavoir	595889,1003	6588654,14
R5-Autre	Zone humide	596107,8311	6588971,825
R5-Autre	Zone humide	596193,499	6589288,717
R5-Autre	Ancien chemin fermé	596097,5192	6589717,056
R5-Autre	Verger	596470,3333	6589449,741
R5-Autre	Verger	596716,2319	6589695,441

Annexe 2 : liste des participants aux sessions terrain de l'inventaire bocager de Saint-Plantaire

Participants à l'inventaire bocager	
NOM, Prénom	Statut
AMAT Antoine	Salarié
BAILLON Didier	Bénévole
BALLAIRE Pierre	Bénévole
BARDON Philippe	Bénévole
BEAK Geoffroy	Bénévole
BEAK Susan	Bénévole
BEAUMONT Jacqueline	Bénévole
BILLARD John	Habitant
BUCHERRE Océane	Habitante
CALAME Daniel	Maire de Saint-Plantaire
CLEVA Régis	Bénévole
DEZECOT Gilles	Salarié
GATEAUD Pascal	Bénévole
GRENOUILLOUX Sylvestre	Habitant
KING Nicholas	Bénévole
LAGONOTTE Fabienne	Conseillère municipale
LAMARAIN Yolande	Bénévole
LELOU Gérard	Bénévole
LIGOUT Thibault	Salarié
LUCBERT Jacques	Bénévole
MARTIN Josiane	Bénévole
MOREAU Clotilde	Salariée
PIEARSON Valérie	Habitante
VAREILLAUD Jacky	Habitant
VILLENEUVE Anne-Marie	Bénévole
WOODS Ann	Bénévole

